



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1012-2014

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de sa séance extraordinaire tenue le 12 mai 2014, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1012-2014 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA

Tel que requis par la Loi, le règlement numéro 1012-2014 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 20 juin 2014.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Donné à Bromont, ce 2^e jour de juillet 2014.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA